

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le dix du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le deux du mois d'avril 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2019
Séance du 10 avril 2019**

N°27

**Objet : Adhésion à l'association
des Communes Forestières
(COFOR)**

Est nommé secrétaire de séance : Michel BLANC

Etaient présents :

AUBERT Serge (jusqu'au rapport n° 28), AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 28), BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CASA Chantal, CAZERES Benoit, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger (jusqu'au rapport n° 18), JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise (à partir du rapport n° 2), OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 25), POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel (jusqu'au rapport n°27), TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à BECCARIA Lilyane

Etaient représentés :

AILHAUD Régine a donné pouvoir à BONNET Brigitte
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à MAZAL Ambroise
AYMES Bernard a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
BAUDOU MAUREL Marie Anne a donné pouvoir à THONATTE Lionel
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
CHATARD Gilles a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
COMBE Gérard a donné pouvoir à FIGUIERE Delphine
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel
ORSINI Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle (jusqu'au rapport n° 5)

Etaient excusés :

AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PELESTOR Michel
BOURJAC Jean Marie	ROCHAT Jacques
CAREL Serge	RONDEAU Daniel
DE VALCKENAERE Gilles	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	

Monsieur Patrick VIVOS, rapporteur, expose ce qui suit :

Avant la création de l'agglomération au 1^{er} Janvier 2017, plusieurs communes ou communautés de communes du territoire adhéraient à l'association des communes forestières des Alpes de Haute-Provence.

Pour rappel, cette association fait partie d'une fédération nationale qui regroupe plus de 6000 collectivités adhérentes. Ce sont, principalement des communes propriétaires de forêts mais aussi de syndicats de gestion forestière, des Régions, des départements ou des intercommunalités.

Considérant les problématiques forestières comme un enjeu majeur d'aménagement et de développement territorial de Provence Alpes Agglomération ;

Considérant que les communes Forestières sont un partenaire de la Nouvelle Charte Forestière Ubaye-Serre-Ponçon/Provence Alpes Agglomération 2018-2023 ;

Considérant qu'une adhésion à l'échelle intercommunale permet d'obtenir une réduction de 15 % sur le montant total de l'adhésion des communes, soit 14 229 € au lieu 16 740 €

Il vous sera proposé d'adhérer à l'association des communes forestières des Alpes de Haute-Provence en 2019 pour un montant de 14 229 €.

Cette adhésion est adossée sur une convention de partenariat jointe à cette délibération dont les objectifs sont les suivants :

- Répondre aux grands enjeux d'aménagement liés directement ou indirectement à la forêt et au bois : le « Développement économique et touristique durable » ainsi que la « Qualité de vie, ruralité, préservation des richesses naturelles »
- Prendre appui sur la forêt et ses ressources multifonctionnelles pour contribuer aux objectifs « Nature-santé » du territoire.
- Prendre appui sur la forêt pour répondre aux enjeux de transition énergétique et de changement climatique.

Il vous est demandé :

- D'approuver l'adhésion 2019 à l'association des communes Forestières pour un montant de 14 229 €
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-jointe.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190410-27_10042019